

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Sous-Direction de l'Insertion et de la Solidarité
Service de la Prévention et de la Lutte contre les Exclusions

2020 DASES 25 : Subventions (162.000 euros) et conventions avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et avec 8 associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération vise à accorder le soutien de la collectivité parisienne au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) et à 8 associations pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire et s'inscrit dans la mobilisation de la collectivité parisienne en faveur de l'alimentation des personnes et familles les plus démunies.

En 2019, la mobilisation financière de la Mairie de Paris a dépassé 6,3 M €, et a ainsi permis que soient servis plus de 4,6 millions de repas aux Parisiens et Parisiennes démunis, sous forme de distribution de colis, de distribution de repas chauds dans la rue, de restauration assise ou d'épicerie solidaire.

Cette même année, une enveloppe financière de 1,5 M €, issue du budget participatif parisien, a donné lieu au lancement de l'appel à projets « Alimentation pour Tous ». De nouvelles formes de modèles économiques du secteur de l'économie sociale et solidaire ont pu voir le jour (supermarché ne distribuant que des produits provenant de la lutte contre le gaspillage alimentaire, coopératives) mais également le premier réseau parisien de 9 cuisines partagées, destiné particulièrement aux familles résidant à l'hôtel. Le cahier des charges de ces cuisines a d'ailleurs été rédigé par un groupe de femmes résidant à l'hôtel dans le 11^{ème} arrondissement.

Conformément à l'action 31 du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, la collectivité parisienne s'est en outre engagée dans le doublement du nombre de ses restaurants solidaires gérés par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) : au nombre de 6 en 2014, ils sont aujourd'hui 12, dont le dernier se situe dans le 18^{ème} arrondissement.

La collectivité parisienne soutient également les actions d'aide alimentaire en finançant de nombreuses associations qui ont en gestion des épiceries solidaires. Ces dernières ont pour objectif premier de réduire les dépenses alimentaires des ménages en situation de précarité afin de leur permettre d'engager des projets d'insertion. Elles sont également des lieux d'accueil, d'écoute, d'information et d'échanges favorisant le lien social et le retour à l'autonomie des personnes fragilisées. En 2019, Paris a soutenu l'action de sept épiceries sociales et de deux livres services solidaires. Ainsi, les sept épiceries sociales ont pu aider en 2018 2 136 familles soit 4 955 personnes et l'épicerie solidaire du Secours Populaire 3 656 familles.

Par ailleurs, la Ville de Paris anime avec l'État une coordination des acteurs parisiens de l'aide alimentaire qui permet notamment d'adapter l'offre à la diversité des publics mais aussi de mieux articuler la lutte contre le gaspillage alimentaire et les distributions alimentaires.

Toutes ces actions s'inscrivent également dans la stratégie alimentation durable adoptée en Conseil de Paris en mai 2018.

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Le Centre d'hébergement Crimée, géré par le CASVP, s'est doté en 2017 de cuisinettes individuelles qui ont alors remplacé la restauration collective. Pour répondre au besoin d'approvisionnement des résidents mais aussi de toute personne en situation de précarité non hébergée et orientée par un travailleur social, le CASVP a créé une épicerie sociale dans les locaux de l'ancien réfectoire du centre d'hébergement Crimée. L'épicerie est ouverte depuis novembre 2019, deux demi-journées par semaine, avec un objectif d'accueil de 25 à 30 ménages au démarrage et une montée en charge progressive pour accueillir 80 ménages. En parallèle, des ateliers thématiques autour de l'alimentation seront organisés 2 fois par mois avec les personnes accompagnées.

Je vous propose d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement du Centre d'Action Sociale de Paris pour le fonctionnement de son épicerie sociale, située 166 rue de Crimée (19^{ème}), au titre de 2020, à savoir 10 000 € (le CASVP a bénéficié d'une subvention de 2500 € en 2019 pour l'ouverture de la structure).

L'Association Générale pour les Étudiants de Paris : AGEP

Partant du constat d'une précarisation croissante des étudiants, l'AGEP a souhaité apporter une réponse innovante avec pour but de contribuer à l'égalité des chances de réussite en améliorant les conditions de vie étudiante. Depuis 2009, elle a donc décidé d'intervenir sur ces problématiques en proposant un projet favorisant la création de lien social, la solidarité, et le conseil à la vie quotidienne. Depuis 2 ans, elle intervient sur l'aide alimentaire en s'appuyant sur deux épiceries sociales, les Agorae, la première dans le 13^{ème} arrondissement de Paris, et la seconde plus récemment dans le 18^{ème} arrondissement.

Ses épiceries sociales, destinées aux étudiants de l'Académie de Paris en situation de précarité, proposent une aide alimentaire mais aussi un lieu de vie qui permette de rompre l'isolement, favorise le lien social et délivre une information adaptée en matière d'orientation vers les services spécialisés (l'accompagnement de projets, une aide à l'accès aux droits, à la culture et aux loisirs, au départ en vacances...).

Je vous propose d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'AGEP, pour son projet Agoraé consistant en la gestion de deux épiceries solidaires et sociales à destination des étudiants en situation de précarité, au titre de 2020, à savoir 5 000 € (nouveau projet).

La Fédération du Secours Populaire français du Département de Paris

Le Secours populaire français œuvre à la fois dans le champ de l'éducation populaire, de l'accès aux vacances et aux loisirs, de la solidarité internationale et de la lutte contre la pauvreté. Il s'appuie ainsi sur des permanences d'accueil et de solidarité implantées dans plusieurs arrondissements parisiens, la gestion d'un accueil de jour et d'un libre-service solidaire dans le 18^{ème} arrondissement. Ce dernier permet à des familles en situation de précarité en provenance de nombreux arrondissements parisiens et pour une durée déterminée, de choisir librement des produits secs, frais et d'hygiène en réglant une participation forfaitaire symbolique. En partenariat avec Paris Santé Nutrition, des ateliers sur les thèmes de l'équilibre alimentaire y sont organisés.

Je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement pour le libre-service situé rue Montcalm (18^{ème}), au titre de 2020, d'un montant de 35 000 € (reconduction de la subvention allouée en 2019).

2) Les épiceries sociales parisiennes

Afin de permettre à ces associations ayant en gestion une épicerie sociale de poursuivre leurs actions dans le domaine de l'aide alimentaire à des personnes et des familles démunies et compte tenu de l'intérêt de ces actions pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association Courte-Echelle (19^{ème}), au titre de 2020, à savoir 40 000 € (reconduction de la subvention allouée en 2019),
- d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association Porte Ouverte et Solidarité (13^{ème}), au titre de 2020, à savoir 10 000 € (reconduction de la subvention allouée en 2019),
- d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association le Marché Solidaire (14^{ème}), au titre de 2020, à savoir 20 000 € (reconduction de la subvention allouée en 2019),
- d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association La Croix-Rouge Française (15^{ème}), au titre de 2020, à savoir 12 000 € (reconduction de la subvention allouée en 2019),
- d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association Entraide Notre-Dame de Grâce de Passy (16^{ème}), au titre de 2020, à savoir 5 000 € (reconduction de la subvention allouée en 2019),

- d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association Magaliménil (20ème), au titre de 2020, à savoir 5 000 € (reconduction de la subvention allouée en 2019) ,
- d'attribuer le montant de la subvention de la Ville de Paris au budget de fonctionnement de l'association La Croix-Rouge Française (12ème), au titre de 2020, à savoir 20 000 € (reconduction de la subvention allouée en 2019).

Je vous prie de bien vouloir m'autoriser à signer 10 conventions annuelles avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, pour son épicerie du CHU Crimée (19ème) et les 9 associations ayant en gestion une épicerie sociale et solidaire : Courte-Echelle (19ème), Porte Ouverte et Solidarité (13ème), le Marché Solidaire (14ème), La Croix-Rouge Française (15ème), La Croix-Rouge Française (12ème), Entraide Notre-Dame de Grâce de Passy (16ème), Magaliménil (20ème), l'Association Générale des Étudiants de Paris (AGEP) pour son projet Agoraé à destination des étudiants en situation de précarité et la Fédération du Secours Populaire Français pour son libre-service (18^{ème}).

Les fiches techniques jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent les associations et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Afin de permettre aux associations de poursuivre leurs projets respectifs visant à assurer une aide alimentaire pérenne aux personnes en grande difficulté, il vous est proposé de leur accorder une subvention de fonctionnement pour un total de 162 000 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris.